

Commissions

Opérations sur actions

Ordres passés par Internet ou au moyen des services automatisés par téléphone

Service Direct Scotia¹

JUSQU'À 1 000 ACTIONS (\$)

28,95 \$

PLUS DE 1 000 ACTIONS

COURS (\$)	COMMISSION PAR ACTION (\$)
Moins de 1,00	0,005
Entre 1,00 et 1,99	0,02
2,00 et plus	0,03

Commission maximale fixée à 2 % de la valeur de l'opération sous réserve d'un minimum par opération de 28,95 \$. Pour les opérations portant sur des montants inférieurs à 2 000 \$, la commission est fixée à 28,95 \$.

Service Dynamique Scotia²

Entre 30 et 89 opérations par trimestre – Frais fixes de 14,95 \$ par opération

90 opérations ou plus par trimestre – Frais fixes de 8,95 \$ par opération

Service Prestige Scotia^{MC}

Avantages exclusifs, notamment services téléphoniques spécialisés, données en continu et en temps réel, ainsi que remise pouvant atteindre 50 % sur la tarification applicable aux ordres Service Direct Scotia passés par Internet ou au moyen des services automatisés par téléphone et aux services téléphoniques assurés par des spécialistes du courtage.

Services téléphoniques assurés par des spécialistes du courtage

COURS (\$)	COMMISSION PAR ACTION (\$)	
	39,95 CAD plus	39,95 USD plus
Moins de 1,00	0,005	0,02
Entre 1,00 et 1,99	0,02	0,03
Entre 2,00 et 4,99	0,03	0,04
Entre 5,00 et 9,99	0,04	0,05
Entre 10,00 et 19,99	0,05	0,06
Entre 20,00 et 29,99	0,06	0,07
30,00 et plus	0,06	0,08

Commission maximale fixée à 2 % de la valeur de l'opération sous réserve d'un minimum par opération de 42,95 \$.

Opérations sur fonds communs de placement

	AVEC FRAIS D'ACQUISITION (\$)	SANS FRAIS (\$)	AVEC FRAIS DE RACHAT (\$)
Achat	0 ³	0	0
Transfert ⁴	0	0	0
Rachat ⁴	0	0	0

Montant minimal établi pour les achats. Veuillez consulter le prospectus de chaque fonds pour en savoir davantage.

Placement direct



Opérations sur options

Service Direct Scotia¹

VALEUR DE L'OPTION (\$)	Services téléphoniques assurés par un spécialiste du courtage	Internet
	34,95 \$ plus	25,95 \$ plus
	COMMISSION PAR CONTRAT (\$)	COMMISSION PAR CONTRAT (\$)
Moins de 1,00	1,00	0,80
Entre 1,00 et 1,99	1,50	1,20
Entre 2,00 et 2,99	2,00	1,60
Entre 3,00 et 3,99	2,50	2,00
Entre 4,00 et 4,99	3,00	2,40
5,00 et plus	3,50	2,80

Service Dynamique Scotia²

Entre 30 et 89 opérations par trimestre – 14,95 \$ + 1,25 \$ par contrat
90 opérations ou plus par trimestre – 8,95 \$ + 1,25 \$ par contrat

Service Prestige Scotia^{MC}

Avantages exclusifs, notamment soutien téléphonique spécialisé, données en continu et en temps réel, ainsi que remise pouvant atteindre 50 % sur la tarification applicable aux ordres Service Direct Scotia passés par Internet et aux services téléphoniques assurés par des spécialistes du courtage.

Les commissions normales applicables aux opérations sur actions sont perçues dans le cas des levées et assignations de levées.

Opérations sur titres de revenu fixe et du marché monétaire

Les commissions afférentes aux obligations, aux coupons détachés, aux CPG, aux bons du Trésor et aux autres titres de revenu fixe et du marché monétaire, le cas échéant, sont comprises dans les prix cotés. Le montant minimal établi pour les achats varie en fonction du titre. Dans le cas des obligations négociées en bourse, les commissions varient en fonction du capital et de la durée. Commission minimale de 39,95 \$.

Intérêts sur le solde des comptes⁵

Intérêt versé

Pour les comptes enregistrés autogérés, l'intérêt est calculé sur le solde créditeur moyen disponible du mois au taux de base de La Banque de Nouvelle-Écosse moins 5,25 %. Pour les comptes au comptant et sur marge, l'intérêt est calculé selon le barème indiqué ci-dessous :

Soldes (\$)	CAD	USD
	Taux de base Scotia moins	Taux de base Scotia en USD moins
Moins de 5 000	5,50%	6,00 %
Entre 5 000 et 9 999	5,50%	6,00 %
Entre 10 000 et 24 999	5,50%	6,00 %
Entre 25 000 et 99 999	5,25%	5,50 %
100 000 et plus	3,50%	4,25%

Un taux d'intérêt minimum de 0,25 % est applicable aux soldes créditeurs des comptes enregistrés autogérés. Les intérêts de moins de 5 \$ ne sont pas versés.

Intérêt perçu

Tant pour les comptes au comptant que pour les comptes sur marge, l'intérêt est calculé sur le solde débiteur moyen du mois selon le barème indiqué ci-dessous :

Tous les soldes	CAD	USD
	Taux de base Scotia plus 1 %	Taux de base Scotia en USD plus 1 %

Les intérêts de moins de 1 \$ ne sont pas perçus sur les comptes sur marge. Les intérêts de moins de 5 \$ ne sont pas perçus sur les soldes débiteurs des comptes au comptant.

Frais

Régimes enregistrés autogérés

Frais de gestion annuels RER/FRR	
(soldes de 25 000 \$ et plus)	0 \$
(soldes de moins de 25 000 \$).....	100 \$
Frais de gestion annuels REEE	
(soldes de 15 000 \$ et plus)	0 \$
(soldes de moins de 15 000 \$).....	25 \$
Retrait partiel	25 \$ par demande
Désenregistrement du régime	125 \$ par régime
Échange de titres.....	35 \$ par titre
Transfert (complet/partiel)	125 \$ par transfert
Actions d'une société fermée sous contrôle canadien ⁶	300 \$ en frais d'établissement

Titres hypothécaires avec lien de dépendance

Frais de gestion annuels	60 \$
Frais de gestion hypothécaires annuels du fiduciaire (calculés au prorata et imputés mensuellement au régime)	175 \$
Frais d'établissement.....	300 \$

Frais divers

Gestion de compte inactif/ à faible solde ⁷	60 \$ par année	
Garde de titres (garde de titres autres que les titres enregistrés au nom de Scotia Capitaux Inc.)	50 \$ par titre et par mois	
Recherches dans nos registres (frais proportionnels au temps de recherche)	50 \$ minimum	
Enregistrement de titres (y compris pour tiers et successions).....	50 \$ par certificat	
Remplacement de certificat perdu plus indemnité	100 \$ par certificat	
Provision insuffisante, rejet d'un prélèvement automatique ou opposition à paiement	40 \$ par opération	
Valeurs assujetties à des restrictions (garde de titres dont la distribution et la vente sont soumises à des restrictions en raison d'exigences imposées par la loi)	300 \$ par titre	
Transfert à une autre institution financière (complet/partiel).....	125 \$ par transfert	
Téléversements	25 \$ plus les frais accessoires	
Fonds communs de placement non distribués par Placement direct ScotiaMcLeod	50 \$ par fonds et par trimestre	
Enregistrement de fonds communs de placement	100 \$ par compte plus Au nom du client (autre que propriétaire apparent)	25 \$ par opération
Duplicata d'un relevé	20 \$ par trimestre	
Compte de garantie ⁶	125 \$ en frais d'établissement plus 100 \$ par année	
Compte non réclamé ⁸	125 \$ par année	
Opérations DVP (réception, remise ou échange de titres contre ou pour paiement pour le compte ou de la part d'un tiers)	75 \$ par opération	
Duplicata de reçu fiscal.....	25 \$ par reçu	

Certains de ces frais peuvent faire l'objet de taxes. Les frais et commissions indiqués ici sont valides en date du 1^{er} juin 2008 et peuvent être modifiés sans préavis.

^{MC} Marque de commerce utilisée avec l'autorisation et sous le contrôle de La Banque de Nouvelle-Écosse.

® Marque déposée de La Banque de Nouvelle-Écosse, utilisée sous licence par Placement direct ScotiaMcLeod, une division de Scotia Capitaux Inc., membre FCPE. **Placement direct ScotiaMcLeod ne donne aucun conseil et ne fait aucune recommandation de placement; les investisseurs sont responsables à part entière de leurs décisions de placement.**

1 Les commissions applicables aux opérations sur titres américains sont en USD. Chaque exécution partielle d'un ordre donne lieu à la commission complète, sauf si l'ordre est exécuté en totalité le même jour ouvrable. Toutes les opérations sur un compte donné à l'égard d'un titre donné et effectuées le même jour sur un marché public donné, au même cours de règlement (acheteur/vendeur) et dans la même devise sont combinées et réputées être une seule opération aux fins d'établissement de la commission applicable.

2 Les commissions afférentes au Service *Dynamique Scotia* s'appliquent aux ordres passés par Internet ou au moyen des services automatisés par téléphone lorsqu'au moins trente opérations sur actions ou sur options ont été exécutées par trimestre. La commission applicable aux ordres d'opérations est imputée pour chacun desdits ordres. Les ordres partiels donnent lieu à la commission unitaire, sauf s'ils sont exécutés au cours du même jour ouvrable. L'admissibilité dépend du total des opérations admissibles sur tous les comptes groupés, par trimestre. Une opération admissible est un ordre d'opération sur actions ou sur options exécuté et donnant lieu à une commission. Les comptes groupés ouvrant droit à l'admissibilité comprennent les comptes détenus individuellement ou conjointement par des titulaires dont l'adresse postale est la même. Vous devez, à l'avance, nous indiquer les comptes concernés et nous faire part de votre intention de souscrire le Service *Dynamique Scotia*. L'admissibilité à la tarification du Service *Dynamique Scotia* est réexaminée trimestriellement. La tarification entre en vigueur le premier jour du mois suivant chaque trimestre civil et demeure en vigueur durant 90 jours, sous réserve du maintien de l'admissibilité. Les commissions applicables aux opérations sur titres américains sont en USD.

3 La plupart des fonds sont exempts de commissions. Pour les autres fonds, la commission applicable correspond à 1,5 % de la valeur d'achat (minimum de 25,95 \$). Veuillez consulter notre site Web à l'adresse www.placementdirectscotiacleod.com pour obtenir la liste courante des fonds admissibles.

4 Les rachats et les transferts de fonds communs effectués dans les 90 jours suivant la date de leur achat peuvent donner lieu aux frais suivants :

1. En cas de rachat anticipé, des frais d'opérations peuvent être imputés à l'égard des fonds de certaines sociétés de fonds communs de placement, y compris à l'égard des Fonds communs Scotia. Ces frais peuvent être déduits du montant du règlement. Veuillez consulter le prospectus de chaque fonds pour en savoir davantage.

2. Placement direct ScotiaMcLeod porte des frais de rachat anticipé de 1 % (39,95 \$ minimum) au débit de votre compte PDSM. Toutefois, le rachat des fonds du marché monétaire, des fonds avec frais de rachat et des Fonds communs Scotia ne donne pas lieu à ces frais de rachat anticipé.

5 Le taux de base de La Banque de Nouvelle-Écosse et le taux de base en USD de La Banque de Nouvelle-Écosse peuvent être modifiés sans préavis. L'intérêt est perçu ou versé, selon le cas, en dollars canadiens ou américains le vingt-deuxième jour de chaque mois civil. Les soldes débiteurs ou créditeurs des divers comptes en dollars canadiens ou américains ne seront pas compensés aux fins du calcul de l'intérêt. Les clients ont la responsabilité de communiquer à Placement direct ScotiaMcLeod les instructions pour le virement ou la conversion de fonds d'un compte à un autre.

6 Sous réserve des minimums liés aux comptes.

7 Frais imputés uniquement aux comptes non enregistrés pour lesquels aucune opération sur titres n'a eu lieu au cours des 12 derniers mois et dont la valeur totale au 31 décembre est inférieure à 10 000 \$. Les clients qui sont également titulaires de comptes enregistrés Placement direct ScotiaMcLeod (RER, FRR, REEE) sont exemptés de ces frais.

8 Frais imputés aux titulaires des comptes dont l'adresse est inconnue.